

# REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi



\*\*\*\*\*

**MINISTRE DE L'ECONOMIE  
DES FINANCES ET DU PLAN**

\*\*\*\*\*

**DIRECTION GENERALE DE LA PLANIFICATION  
ET DES POLITIQUES ECONOMIQUES**

---

## Impact de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine sur l'économie sénégalaise

---

réalisée par :

**Mme Rokhaya Diagne**, Economiste (DPEE)

*Et Messieurs*

**Souleymane THIAM**, Statisticien-économiste (CSI)

**Arona BA**, Statisticien-économiste (DPEE)

**Ndiamé DIENE**, Statisticien-économiste (DPEE)

**Madaniou DIEME**, Economiste (CEPOD)

Sous la supervision de M. Moustapha NGOM, Coordonnateur de la CSI

**Novembre 2018**

# SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	2
I. FAITS STYLISES SUR LE COMMERCE EXTERIEUR DU SENEGAL DE 2010 A 2017 .....	5
II. SIMULATION D'IMPACT DE LA LIBERALISATION TARIFAIRE ET INTERPRETATION DES RESULTATS .....	17
II.1 Résultats du scénario 0.....	19
II.2 Résultats du scénario 1.....	22
II.3 Résultats du scénario 2.....	23
II.4 Résultats du scénario 3.....	25
II.5 Synthèse des résultats de simulation .....	26
CONCLUSION.....	27

## INTRODUCTION

La Zone de Libre Echange Continentale (ZLECAf) est une initiative phare de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Elle constitue une réponse concrète pour une meilleure insertion des économies africaines dans le système du commerce mondial et la réalisation du marché commun continental. En effet, la création d'une zone de libre-échange continentale marque une étape majeure dans la longue marche vers l'intégration africaine. Comme prévu dans le Traité portant création de la Communauté économique africaine (communément appelé Traité d'Abuja), entré en vigueur en 1994, le processus d'intégration a pour point culminant l'avènement de la Communauté économique africaine.

Les négociations de la ZLECAf ont été lancées en juin 2015 par les Chefs d'Etat et de Gouvernement et devraient s'étaler sur deux ans. En fin 2017, les négociations se sont intensifiées et ont abouti à l'élaboration d'un Accord Cadre portant création de la ZLECAf. Lors du Sommet extraordinaire de l'UA qui a eu lieu à Kigali le 21 mars 2018, quarante-quatre (44) Etats membres de l'UA avaient signé l'accord, tandis que les autres Etats pour des raisons de procédures d'ordre institutionnel ont signé la déclaration de Kigali, affirmant ainsi leur engagement à mettre en œuvre la ZLECAf qui vise à multiplier par deux le commerce intra-africain à travers la suppression des barrières non tarifaires et tarifaires sur les biens et services. Cinq (5) nouvelles signatures ont été enregistrées lors du dernier Sommet de Nouakchott portant ainsi le nombre de signatures à quarante-neuf (49).

L'objectif visé par la ZLECAf est l'accélération du processus d'intégration économique régionale en vue de la création d'un marché commun continental. La mise en œuvre de la ZLECAf doit reposer sur des stratégies claires et efficaces qui concourent à l'atteinte de ses objectifs généraux, lesquels consistent entre autres à :

- a. créer un marché unique pour les biens, les services et la circulation des personnes afin d'approfondir l'intégration économique du continent africain, conformément aux objectifs d'une « Afrique pacifique, prospère et intégrée » de l'Agenda 2063 ;
- b. créer un marché libéralisé pour les marchandises et services par des cycles successifs de négociations, contribuer à la circulation des capitaux et des personnes physiques et faciliter les investissements en s'appuyant sur les initiatives et les développements dans les États parties et les Communautés économiques régionales (CER) ;
- c. poser les jalons d'une éventuelle création, à un stade ultérieur, d'une union douanière continentale et d'un marché unique continental ;
- d. promouvoir et réaliser le développement socio-économique inclusif et la transformation structurelle des économies des États parties ;

- e. renforcer la compétitivité des économies des États parties au niveau continental et mondial ;
- f. promouvoir le développement industriel par la diversification et le développement de chaînes de valeurs au niveau régional, le développement de l'agriculture et la sécurité alimentaire ;
- g. résoudre les problèmes des adhésions multiples et de chevauchement, et accélérer les processus d'intégration régionale et continentale.

Les champs couverts par la ZLECAf concernent le commerce des marchandises, le commerce des services, les investissements, les droits de propriété intellectuelle et la politique de la concurrence.

La première phase de négociation a porté sur le commerce des marchandises, le commerce des services et le règlement des différends.

La phase 2 des négociations relatives aux investissements, aux droits de propriété intellectuelle et à la politique de concurrence devrait également démarrer une fois que la première phase ait été finalisée.

D'après la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique, la ZLECAf, du point de vue du nombre des pays participants, serait la plus grande zone de libre-échange du monde depuis la création de OMC et devrait s'étendre sur un marché de 1,2 milliard de personnes, pour un PIB de 2 500 milliards de dollars dans l'ensemble des 55 États membres de l'Union africaine. Selon les projections, l'Afrique comptera 2,5 milliards de personnes à l'horizon 2050, soit 26 % de la population mondiale en âge de travailler, et verra son économie croître deux fois plus rapidement que celle des pays développés (CEA, 2017).

L'adhésion à la ZLECAf, ainsi, constitue-elle, au regard des enjeux économiques et politiques, une décision importante pour les économies africaines, en particulier pour les pays les moins avancés (PMA) qui seraient potentiellement exposés à la rude concurrence des grandes économies. Selon la théorie économique, le libre-échange offre aux Etats partis des opportunités portant entre autres sur : i) une meilleure allocation des ressources qui devrait permettre une plus grande efficacité de production ; ii) l'intensification de la concurrence sur les marchés locaux ; iii) la diffusion des technologies ; iv) la hausse des exportations grâce aux économies d'échelle induites par l'élargissement du marché ; et v) les gains en termes de bien-être résultant de la baisse généralisée des prix et de l'accès à des produits plus diversifiés. D'ailleurs, ces attentes ont été reprises par le rapport d'Afreximbank de 2018 sur le commerce en Afrique. Ce

dernier postule que la mise en œuvre de la ZLECAf créera des opportunités pour l'accès au marché intra-africain et augmentera de manière significative les flux commerciaux. En effet, la suppression des barrières douanières et la réduction des coûts de transaction devraient réduire les coûts de production et générer des économies d'échelle, stimulant la production intérieure et les investissements dans différents secteurs de l'économie. Ceci accroîtrait la création de valeur ajoutée dans la production et la croissance des exportations dans de nombreux secteurs (voir rapport Afreximbank 2018).

Toutefois, l'effectivité de ces attentes positives dépend d'une part, de l'ampleur de la création de commerce intra-africain et d'autre part de la capacité des pays moins avancés (PMA) à renforcer leur niveau de compétitivité à travers l'industrialisation, le développement des chaînes de valeur et la mise à niveau de leurs entreprises. Quant aux impacts négatifs, les effets directs se traduiront, de prime abord, pour certaines économies par des pertes fiscales dues à l'abaissement tarifaire. En outre, la forte disparité des économies africaines, matérialisée par la présence de groupes de pays émergents notamment l'Afrique du Sud, l'Égypte, le Nigéria etc., de pays intermédiaires (Côte d'Ivoire, Ghana, etc.) et de PMA (Sénégal, Mali, Guinée etc.) pourrait constituer une source de déséquilibre des échanges commerciaux. Les impacts sur les économies moins structurées pourraient se traduire, entre autres, par la désindustrialisation, la fermeture d'entreprises, la baisse des ressources publiques, l'augmentation du chômage, la perte de bien-être, le creusement des inégalités et la persistance de la pauvreté.

D'une façon générale, le commerce extérieur soumet les entreprises locales à la pression des entreprises internationales tout en leur offrant des opportunités pour améliorer leur productivité. La réduction des entraves, à l'importation comme à l'exportation, agit différemment sur les performances des entreprises. A l'importation, la levée des contraintes est associée à une détérioration de la position concurrentielle des entreprises locales alors qu'à l'exportation, les effets ont tendance à être positifs. Cette situation reste conforme avec la thèse de Viner (1950), selon laquelle, dans une union, caractérisée par une combinaison de libre échange et de protectionnisme, on assiste à des effets de création et de détournement de commerce. Les premiers effets cités améliorent la productivité des entreprises locales tandis que les seconds la diminuent.

Ainsi, dans le cadre des négociations tarifaires de la ZLECAf, il s'avère opportun pour chaque pays de procéder à une analyse d'impact pour apprécier les opportunités et les risques qui se présentent pour son économie afin de mieux orienter les positions nationales.

C'est la raison pour laquelle, les autorités ont instruit les services techniques du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan (MEFP) de procéder à une évaluation de l'impact de la mise en œuvre de la ZLECAf sur l'économie sénégalaise.

La présente étude, réalisée par les services techniques de la DGPPE, cherche à apporter quelques éléments de réponses à cette problématique à l'aide d'un modèle d'équilibre général calculable dynamique (MEGC) inter-temporel. Il s'agira plus précisément de procéder à des simulations d'impact d'une libéralisation de 90% des lignes tarifaires et un traitement spécifique sur les 10% de lignes restantes, réparties en produits sensibles et produits exclus.

Toutefois, avant de présenter les résultats et les recommandations, l'étude se focalise d'abord sur la situation du commerce extérieur du Sénégal en dressant l'état des lieux afin d'en ressortir les grandes tendances et les principaux partenaires commerciaux.

**NB** : dans le cadre de cette étude, les perspectives du Sénégal en matière de production de pétrole et de gaz n'ont pas été prises en considération. Les simulations se font sur la base de l'existant.

## I. Faits stylisés sur le commerce extérieur du Sénégal de 2010 à 2017

### - Le Sénégal est largement dépendant de l'extérieur pour ses approvisionnements en biens

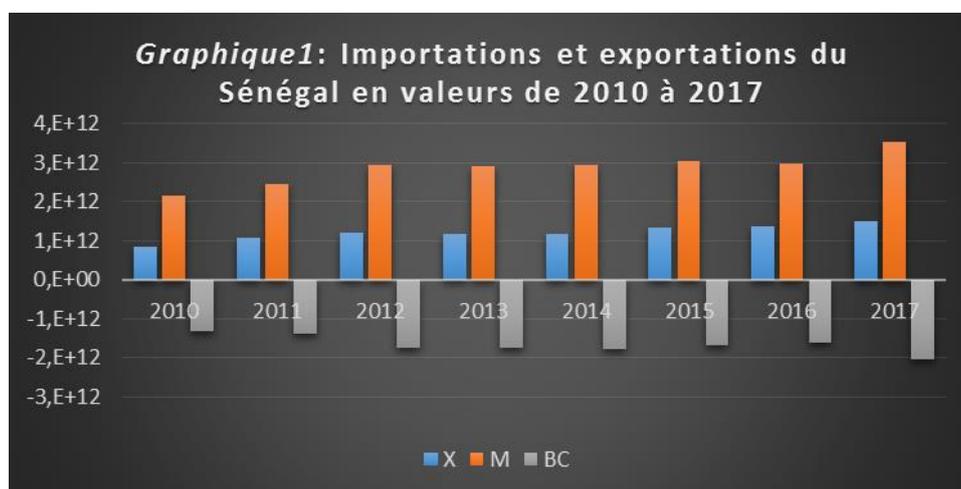
L'examen dynamique de la situation du commerce extérieur du Sénégal fait ressortir une structure des échanges fortement dominée par les importations qui se reflètent par une balance commerciale déficitaire. En effet, comme l'illustre le **graphique 1** ci-dessous, les importations du Sénégal sont passées de près de 2154,5 milliards en 2010 à 3536,5 milliards en 2017, avec une progression annuelle sur la période de 7,7% en moyenne. Au même titre que les années antérieures, pour l'année 2017, les biens importés sont, en dehors des produits pétroliers (585,2 milliards, soit 16,5% du total des importations), constitués essentiellement de riz en brisures (201,1 milliards), de médicaments (114,5 milliards), des véhicules (112,2 milliards), de produits laitiers (91,4 milliards), de l'huile de palme (57 milliards), du sucre en poudre (55,3 milliards), du blé (53,4 milliards) et des appareils téléphoniques (41,5 milliards).

S'agissant des exportations, évaluées environ à 831,5 milliards en 2010, elles se sont établies à 1486,4 milliards en 2017, avec un accroissement moyen annuel de 9,1%. Concernant l'année 2017, les ventes extérieures sont composées principalement d'or non monétaire (170,4 milliards),

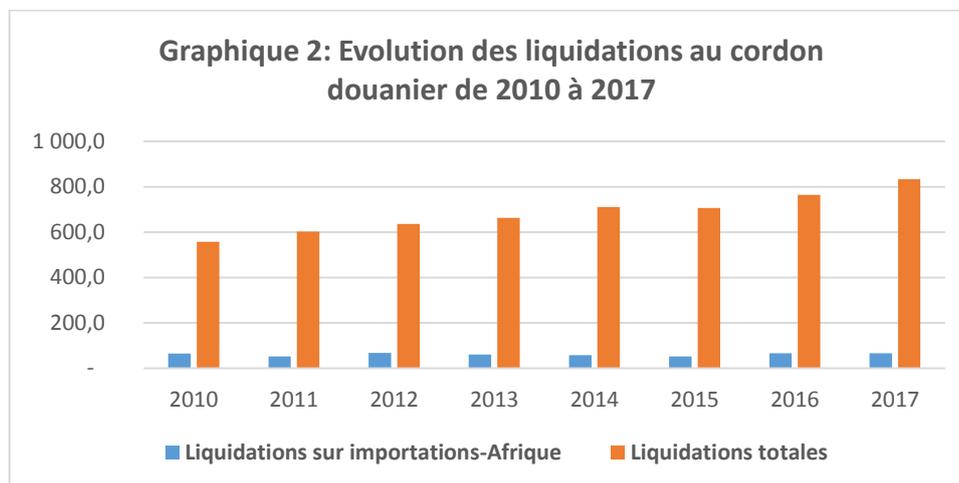
de produits pétroliers (124,4 milliards), de ciments (122,4 milliards), d'acide phosphorique (115,6 milliards), de poissons frais, réfrigérés et des dérivés de poissons (106,1 milliards) et des bouillons (46,3 milliards).

Le déficit commercial est passé de 1391,5 milliards en 2010 à 2050,1 milliards en 2017, et est évalué en moyenne annuelle à 1665,7 milliards. La dégradation de 443,8 milliards observée entre 2016 et 2017 est en partie liée à l'augmentation des importations de biens d'équipements, de machines et de matériaux de construction dans le cadre de l'exécution des grands projets d'infrastructures (les travaux de la VDN, le démarrage des travaux Train express régional, les chantiers de construction de Diamniadio etc.).

En termes de couverture, les exportations du Sénégal ne couvrent en moyenne que 42% de ses importations.



Concernant les liquidations des droits et taxes sur les importations, elles sont passées de 557,2 milliards en 2010 à 833,8 milliards en 2017. A l'exception de l'année 2015 marquée par un léger repli de 0,4% (- 3,1 milliards), les liquidations ont, en rythme annuel, augmenté graduellement sur la période 2010-2017, avec une progression moyenne de 7%. La baisse observée en 2015 est le fait principalement du repli des liquidations sur les importations en provenance du continent africain (-5,2 milliards) occasionnée notamment par l'entrée en vigueur du tarif extérieur commun (TEC) dans l'espace CEDEAO. Un effet de rattrapage a été cependant noté l'année suivante avec une hausse de 26% (+13 milliards) des liquidations sur les importations en provenance du continent. Les liquidations au titre des importations d'origine africaine sont estimées en moyenne à 60,8 milliards, soit 9% du total des liquidations.



**- un renforcement des parts de marché de la Chine observé depuis 2015**

Sur la période 2010-2017, la France, fournissant en moyenne près de 17,8% du total des importations, soit 507,9 milliards, demeure de loin le premier partenaire commercial du Sénégal, devant le Nigéria (10%), la Chine (8,5%), l'Inde (5%) et les pays Bas (4,4%). Il faut cependant noter que depuis 2015, les parts de marché détenues par la France et le Nigéria ne cessent de s'effriter au profit principalement de la Chine qui devient de plus en plus imposante au point de se propulser comme deuxième plus grand partenaire du Sénégal (7,6 % en 2014- 10,2% en 2015- 10,8% en 2016- 10,4% en 2017).

**Tableau 1 : parts des importations sénégalaises par pays d'origine**

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Part moyenne de marché
<b>FRANCE</b>	<b>20,2%</b>	<b>18,5%</b>	<b>16,4%</b>	<b>17,9%</b>	<b>18,4%</b>	<b>18,1%</b>	<b>16,8%</b>	<b>16,3%</b>	<b>17,8%</b>
<b>NIGERIA</b>	<b>10,7%</b>	<b>10,4%</b>	<b>13,2%</b>	<b>12,0%</b>	<b>8,9%</b>	<b>8,9%</b>	<b>8,4%</b>	<b>8,7%</b>	<b>10,0%</b>
<b>CHINE</b>	<b>9,0%</b>	<b>7,2%</b>	<b>6,3%</b>	<b>7,8%</b>	<b>7,6%</b>	<b>10,2%</b>	<b>10,8%</b>	<b>10,4%</b>	<b>8,5%</b>
<b>INDE</b>	<b>2,7%</b>	<b>2,0%</b>	<b>6,4%</b>	<b>5,6%</b>	<b>5,8%</b>	<b>5,8%</b>	<b>8,2%</b>	<b>7,1%</b>	<b>5,0%</b>
<b>PAYS BAS</b>	<b>4,4%</b>	<b>4,9%</b>	<b>2,0%</b>	<b>5,6%</b>	<b>6,4%</b>	<b>4,5%</b>	<b>4,1%</b>	<b>4,6%</b>	<b>4,4%</b>
<b>ESPAGNE</b>	<b>3,8%</b>	<b>3,7%</b>	<b>3,4%</b>	<b>4,5%</b>	<b>3,7%</b>	<b>4,5%</b>	<b>5,1%</b>	<b>4,2%</b>	<b>4,1%</b>
<b>TURQUIE</b>	<b>1,8%</b>	<b>3,7%</b>	<b>2,4%</b>	<b>2,9%</b>	<b>4,7%</b>	<b>2,6%</b>	<b>2,5%</b>	<b>3,5%</b>	<b>2,9%</b>

BELGIQUE-	2,1%	1,6%	2,4%	2,8%	4,2%	2,9%	2,8%	3,2%	2,6%
LUXEMBOURG									
ETATS UNIS	2,8%	4,2%	2,6%	2,5%	2,3%	2,4%	2,3%	2,3%	2,6%
ALLEMAGNE	2,5%	1,9%	2,0%	2,5%	2,6%	2,7%	2,1%	2,9%	2,4%
ITALIE	2,2%	3,2%	2,1%	2,0%	2,1%	2,4%	2,5%	2,4%	2,3%
Côte d'Ivoire	2,4%	3,0%	2,9%	2,3%	2,2%	2,0%	2,0%	2,1%	2,3%
THAILANDE	2,7%	3,5%	4,7%	1,8%	2,8%	1,7%	1,0%	1,0%	2,2%
BRESIL	3,4%	3,9%	1,9%	1,5%	1,8%	2,0%	1,8%	2,1%	2,2%
ROYAUME UNI	2,5%	3,4%	2,1%	2,4%	1,4%	1,7%	2,3%	2,0%	2,1%
AFRIQUE SUD	1,8%	1,9%	1,6%	1,7%	1,9%	1,8%	1,7%	1,7%	1,8%
JAPON	2,3%	1,5%	1,7%	1,9%	1,7%	1,8%	1,7%	1,4%	1,7%
E.A.U	1,3%	0,6%	3,3%	1,3%	1,4%	2,2%	1,4%	2,0%	1,5%
RUSSIE	1,1%	1,1%	0,9%	1,5%	1,9%	1,9%	2,5%	2,0%	1,5%
ARGENTINE	2,2%	1,9%	1,9%	1,4%	1,2%	1,0%	1,0%	1,6%	1,5%
UKRAINE	2,2%	1,2%	1,2%	1,5%	1,5%	1,2%	1,2%	1,4%	1,4%
MAROC	1,3%	1,1%	1,1%	1,1%	1,2%	1,4%	1,7%	1,6%	1,3%

Par continent, l'Europe est classée premier, avec des parts de marché estimées en moyenne à 47,5%, suivi respectivement de l'Asie (23,2%), de l'Afrique (20,1%) et de l'Amérique (8,3%). Les importations en provenance d'Océanie représentent moins de 1%. Concernant les importations d'origine africaine, plus de la moitié, soit en moyenne 66%, provient des pays de la CEDEAO dont principalement le Nigéria (75%, composées essentiellement de produits pétroliers)) et la Côte d'Ivoire (18%). Pour ce qui est des importations en provenance des autres pays africains hors CEDEAO, elles représentent en moyenne 34% des importations originaires du continent et concernent en grande partie l'Afrique du Sud (27%), le Maroc (20%) et la Tunisie (11%).

**- Plus de deux tiers des importations portent sur les produits manufacturés, énergétiques (pétrole et gaz) et alimentaires**

En termes de contenu, les importations sont réparties principalement en cinq (5) types de produits, lesquels concentrent plus de 87%.

Il s'agit notamment des produits des autres industries (35%) constitué essentiellement de produits manufacturés tels que les appareils téléphoniques, les véhicules, les machines et les engins, suivi respectivement de ceux de l'industrie alimentaire (18% - dont riz en brisures, huile de palme, sucre, lait et produits laitiers, blé), de l'industrie extractive (11,9%- composé principalement d'huile brute de pétrole) des produits pétroliers (11,7% - dont fuel, gaz butane, gasoil, supercarburant)

et des produits chimiques (10,2%-dont médicaments, additifs pour huile lubrifiante et diverses solutions chimiques).

Le reste des importations est composé de produits agricoles (6,2%), de textiles et cuirs (2,5%), de verres et poterie (1,6%), de bois (1,4%), de l'élevage (0,2%) et de tabac (0,1%).

#### - **Le Mali, premier client du Sénégal, suivi de la Suisse et de l'Inde**

Du côté des exportations, le Mali, captant près de 13,6% des ventes extérieures, reste le premier client du Sénégal, suivi de la Suisse (11,3%), de l'Inde (8,6%), des Emirats Arabes Unis (4,3%), de la France (4,2%) et de la Côte d'Ivoire (4,2%).

Les exportations vers le Mali sont diversifiées et sont composées en grande partie de ciment, de produits pétroliers finis, des produits alimentaires (poissons, bouillons, sel, farine de moutarde, sucreries et concentré de tomates), de produits chimiques (engrais minéraux, solution à base de phosphate, produits de beauté ou maquillage), de la cigarette et des produits manufacturés dont notamment les boîtes ou caisse en carton, les nattes et paillason.

Pour la Suisse, l'essentiel des exportations, soit 96%, repose sur l'or non monétaire, traduisant ainsi une faible diversification des exportations vers ce pays. Parmi les autres produits exportés figurent également l'huile brute d'arachide, le phosphate naturel, les invertébrés aquatiques autre que les mollusques.

S'agissant des exportations vers l'Inde, elles sont quasiment composées d'acide phosphorique (90,5%). Les autres ventes sont principalement constituées de zircon, de phosphate naturel et d'acier. Il faut noter que comme indiqué dans le cas des exportations vers la Suisse, celles vers l'Inde sont également très peu diversifiées.

**Tableau 2 : parts des exportations sénégalaises par pays de destination**

	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>Parts de marché moyennes</b>
<b>MALI</b>	16,0%	14,1%	13,3%	13,1%	12,5%	12,9	13,4%	14,1%	13,6%
						%			
<b>SUISSE</b>	9,8%	9,7%	14,2%	11,2%	11,5%	9,9%	11,5%	11,9%	11,3%
<b>INDE</b>	12,5%	15,7%	12,4%	7,4%	2,5%	6,1%	8,9%	5,8%	8,6%

<i>Emirats Arabes Unis</i>	2,2%	1,9%	5,2%	5,3%	6,7%	4,1%	2,9%	5,2%	4,3%
<i>FRANCE</i>	5,6%	4,9%	4,7%	4,5%	5,1%	4,0%	3,0%	2,9%	4,2%
<i>Côte d'Ivoire</i>	2,9%	2,2%	2,6%	3,6%	4,2%	5,3%	5,7%	5,4%	4,2%
<i>GUINEE REP</i>	4,0%	4,9%	4,2%	4,6%	4,0%	3,5%	2,9%	3,2%	3,9%
<i>GAMBIE</i>	3,8%	3,4%	3,4%	3,7%	3,1%	2,9%	3,3%	3,7%	3,4%
<i>ESPAGNE</i>	3,4%	3,2%	2,4%	2,6%	3,0%	3,1%	3,8%	4,1%	3,2%
<i>CHINE</i>	0,9%	0,8%	0,7%	0,9%	1,6%	5,2%	5,4%	5,1%	2,8%
<i>ITALIE</i>	2,7%	3,0%	2,4%	1,9%	2,6%	3,2%	2,6%	2,8%	2,7%
<i>MAURITANIE</i>	2,6%	2,8%	2,7%	2,3%	2,3%	1,8%	2,9%	2,6%	2,5%
<i>BURKINA FASO</i>	1,1%	1,4%	2,3%	2,4%	2,7%	1,9%	2,2%	2,2%	2,1%
<i>GUINEE BIS</i>	2,0%	1,7%	2,0%	2,7%	2,2%	1,7%	1,6%	1,6%	1,9%
<i>CAMEROUN</i>	1,6%	2,0%	2,1%	1,3%	2,7%	1,8%	1,1%	0,8%	1,6%
<i>ROYAUME UNI</i>	1,1%	1,5%	1,1%	1,5%	1,5%	1,5%	1,8%	2,0%	1,5%
<i>COREE SD</i>	0,3%	0,4%	0,6%	1,3%	2,8%	1,5%	2,2%	1,6%	1,4%
<i>PAYS BAS</i>	1,1%	0,9%	0,6%	1,6%	1,4%	1,6%	1,3%	1,7%	1,3%
<i>CONGO</i>	0,4%	0,4%	0,4%	1,4%	1,8%	1,7%	1,9%	1,8%	1,3%
<i>TOGO</i>	0,9%	0,9%	1,0%	1,3%	1,2%	1,3%	0,9%	0,8%	1,0%
<i>TCHAD</i>	1,4%	0,6%	0,3%	1,5%	0,7%	1,2%	1,0%	1,0%	1,0%

#### - la CEDEAO principale destinataire des exportations sénégalaises

L'examen des exportations par continent positionne le continent africain comme premier destinataire des ventes extérieures du Sénégal sur la période 2010-2017, avec en moyenne 42,4% du total, suivi respectivement de l'Europe (27,6%) et de l'Asie (20,3%). S'agissant des exportations vers l'Afrique, les pays de la CEDEAO en captent en moyenne 80% contre 20% pour les autres pays. Au niveau de la CEDEAO, le Mali capte près de 40,7% des exportations, suivi respectivement de la Côte d'Ivoire (11,8%), de la République de Guinée (11,7%) et de la Gambie (10,2%).

**Tableau 3 : parts des exportations sénégalaises vers les pays de la CEDEAO**

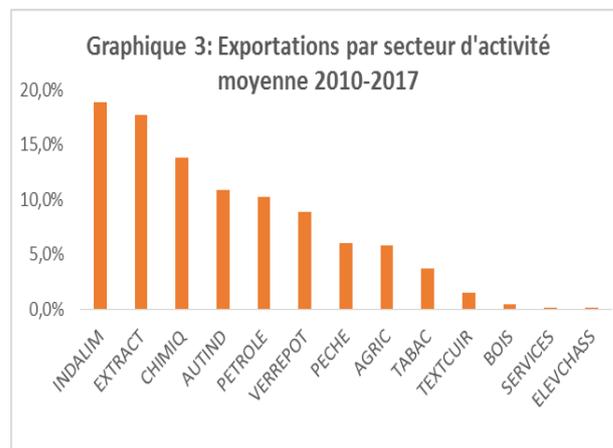
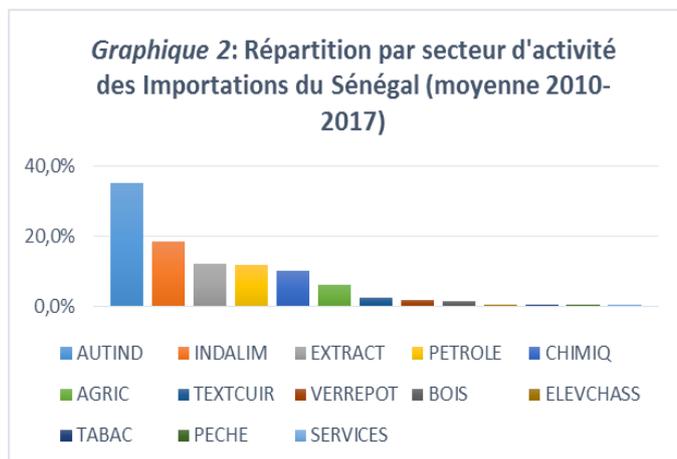
	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>Moyenne 2010-2017</b>
<b>MALI</b>	46,6%	44,6%	41,2%	37,1%	36,6%	38,8%	39,7 %	41,0%	40,7%
<b>Côte d'Ivoire</b>	8,5%	6,9%	7,9%	10,4%	12,3%	16,1%	16,9 %	15,7%	11,8%
<b>République de GUINEE</b>	11,7%	15,6%	12,9%	13,2%	11,8%	10,5%	8,6%	9,3%	11,7%
<b>GAMBIE</b>	11,2%	10,8%	10,4%	10,6%	9,1%	8,8%	9,6%	10,8%	10,2%
<b>BURKINA FA</b>	3,1%	4,3%	7,2%	6,8%	7,8%	5,7%	6,5%	6,5%	6,0%
<b>GUINEE BIS</b>	5,8%	5,5%	6,3%	7,8%	6,4%	5,1%	4,9%	4,6%	5,8%
<b>TOGO</b>	2,7%	2,7%	3,2%	3,7%	3,6%	3,9%	2,7%	2,4%	3,1%
<b>BENIN</b>	3,3%	2,4%	2,2%	2,8%	4,1%	2,6%	2,3%	1,8%	2,7%
<b>SIERRA LEONE</b>	2,1%	2,4%	3,3%	1,9%	3,0%	2,6%	1,8%	1,1%	2,3%
<b>NIGER</b>	1,3%	0,7%	1,1%	2,0%	1,3%	2,4%	2,8%	1,9%	1,7%
<b>GHANA</b>	1,7%	1,8%	1,4%	1,4%	1,1%	1,2%	2,0%	1,8%	1,5%
<b>NIGERIA</b>	0,8%	1,3%	1,6%	1,1%	1,8%	1,3%	1,2%	2,4%	1,4%
<b>LIBERIA</b>	1,4%	1,1%	1,3%	1,4%	1,1%	0,9%	0,9%	0,8%	1,1%

Pour les autres destinations africaines hors CEDEAO, la Mauritanie se positionne en premier (30%), suivi du Cameroun, du Congo et du Tchad, pour des parts respectives de 19%, 18% et 15%.

**- l'industrie alimentaire, locomotive des exportations devant l'extractive et la chimique**

Du côté des exportations, la diversification bien qu'insuffisante se fait ressentir à travers la répartition des parts de marché détenues par les différents secteurs d'activité. En effet, en moyenne

annuelle, les exportations sont estimées à 1204 milliards et sont tirées principalement par les produits des industries alimentaires (19,8%), les produits extractifs (17,7%), les produits chimiques (13,9%), les produits des autres industries (10,8%), les produits pétroliers (10,2%), les produits de cimenterie (8,9%), les produits agricoles (6,6%) et les produits halieutiques non transformés (6%).



Au niveau des industries alimentaires, les exportations s’élèvent en moyenne à 234,2 milliards et les principaux produits concernés sont les conserves et poissons transformés, les bouillons, l’huile d’arachide).

S’agissant des produits extractifs, estimés à 219 milliards, sont principalement constitués des exportations d’Or non monétaire (168,9 milliards) ; le reste étant constitué principalement d’extraction de titane, du zircon, de phosphate et du sel destiné à l’alimentation humaine).

Pour ce qui est des produits chimiques, ils sont évalués à 176,5 milliards et reposent principalement sur l’acide phosphorique (104,8 milliards), des solutions à base de phosphate, de l’engrais, des produits de beauté ou de maquillage et du bicarbonate de sodium.

Concernant le secteur pétrolier (124,4 milliards d’exportation en moyenne), il est tiré essentiellement par les ventes de produits raffinés de pétrole tels que le carburacteur, le gasoil, et les autres huiles lubrifiantes destinées à être mélangées. Pour ce qui est des exportations du secteur verre-poterie, ressorties en moyenne à 106,9 milliards, sont quasiment composés de ciments (103,4 milliards).

Quant aux exportations de produits agricoles, elles sont en moyenne annuelle estimées à 79,2 milliards et sont composées essentiellement, de légumes frais, de maïs doux, d’arachide décortiquées, de la mangue, de la pastèque, des melons, du tabac partiellement ou totalement écoté.

S’agissant des exportations de produits de pêche, elles sont en moyenne estimées à 71,9 milliards et sont constitués principalement de crevettes, de poissons frais ou réfrigérés, de poulpes, de seiches, sépioles, calmars.

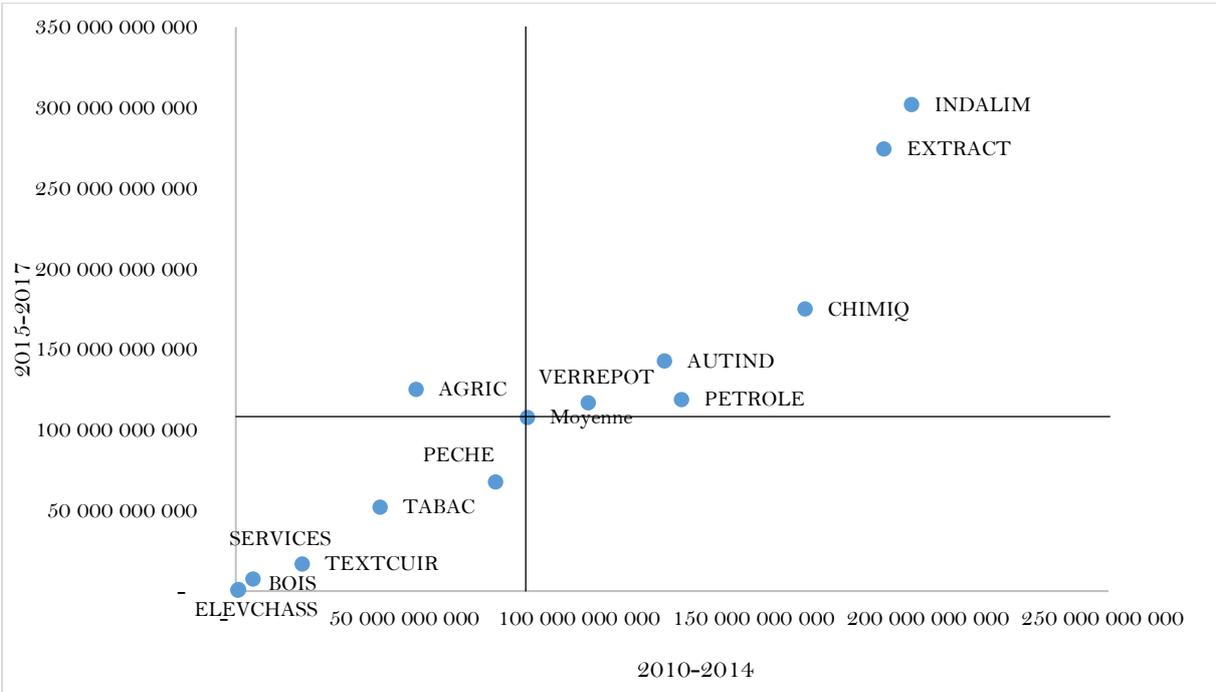
Les exportations au titre des produits de tabac s’élèvent en moyenne annuelle à 45,3 milliards, soit 3,8% des exportations totales.

**- la structure des exportations est restée pratiquement la même malgré l’avènement du TEC de la CEDEAO en 2015**

Le graphique ci-dessus montre, qu’en général, il n’y aurait pas de différence significative entre les sous-périodes 2010-2014 et 2015-2017 en termes d’importance relative des secteurs dans les exportations du Sénégal. Les secteurs qui avaient des performances supérieures à la moyenne entre 2010 et 2014, ont gardé ces performances entre 2015 et 2017 et celles qui avaient des performances moindres que la moyenne pendant la première sous-période, ont enregistré des performances plus faibles que la moyenne entre 2015 et 2017.

Seules les exportations de produits agricoles font l’exception. Si, entre 2010 et 2014, elles ont été inférieures à la moyenne nationale, elles ont été plus élevées que celle-ci entre 2015 et 2017.

**Graphique 4 : structure des exportations avant et après entrée en vigueur du TEC**



## Encadré 1 :

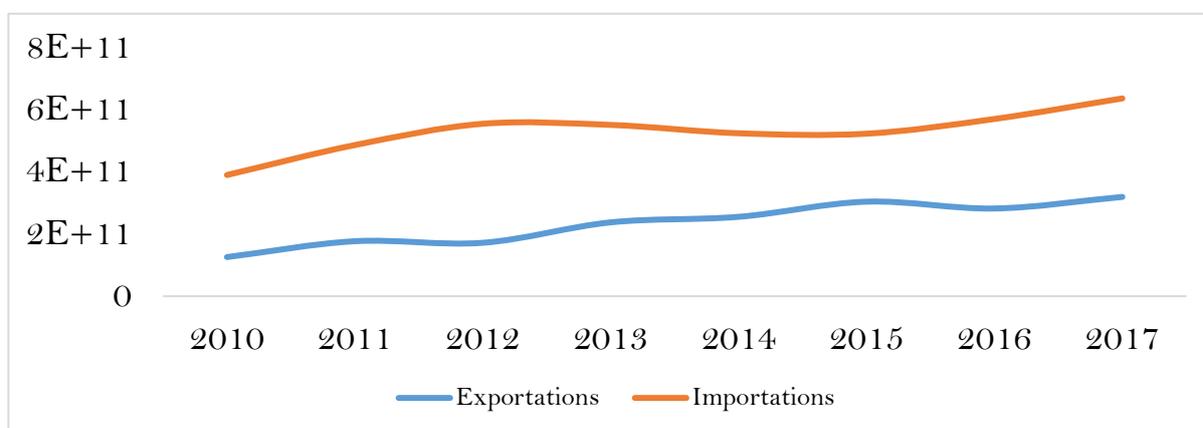
### Focus sur les industries alimentaires

Les exportations de produits du secteur des industries alimentaires du Sénégal ont connu une hausse assez régulière sur la période 2010-2017. En effet, celles-ci sont passées de 126 milliards de francs CFA en 2010 à 319 milliards de francs CFA en 2017, soit une croissance moyenne de 14,22% l'an. Pendant cette période, les exportations de produits de ce secteur ont tourné autour de 234 milliards de francs CFA contre une moyenne de 529 milliards de francs CFA pour les importations. Ces dernières sont ressorties à 390 milliards de francs CFA en 2010 contre 606 milliards de francs CFA en 2017, soit une croissance moyenne annuelle de 7,25%.

En somme, l'évolution moyenne du commerce de produits des industries alimentaires a été environ deux fois plus rapide pour les exportations que pour les importations sur la période 2010-2017.

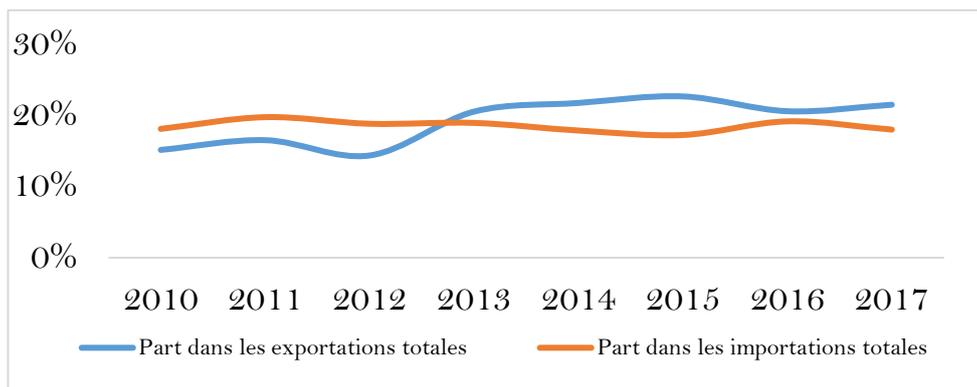
L'année 2015 semble marquer une rupture. Le redressement des importations dans le secteur est combiné à la baisse des exportations à partir de cette date. Cependant, bien que les importations aient continué de croître, la baisse des exportations s'est estompée après 2016.

Figure 1 : Evolution du commerce du secteur des industries alimentaires du Sénégal



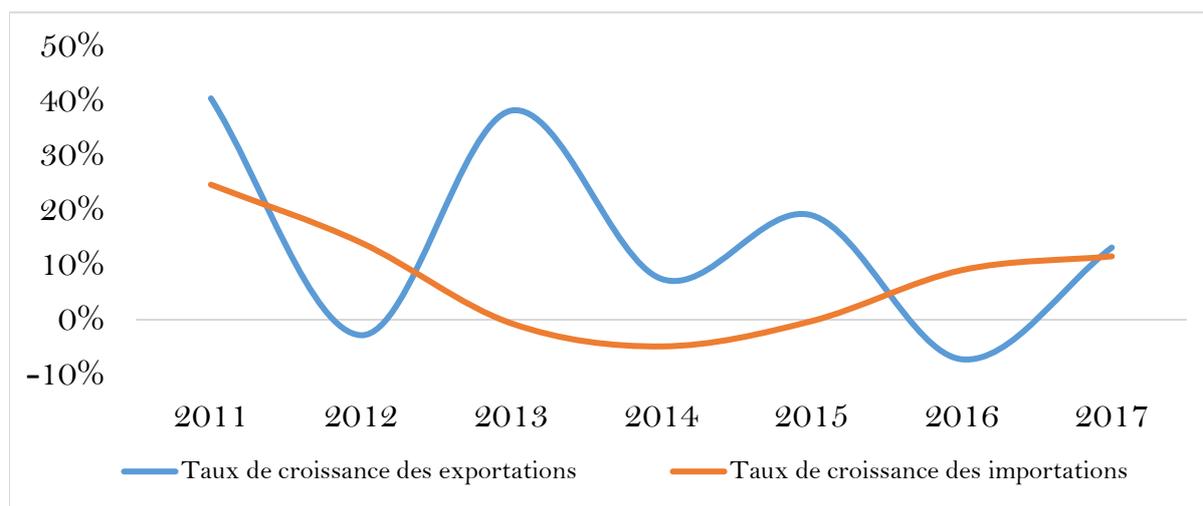
Le poids des produits des industries alimentaires dans le commerce est pratiquement le même aussi bien en termes d'exportations que d'importations. En moyenne, leur part dans les exportations totales est ressortie à 19,13% contre 18,48% pour les importations. L'évolution de la part des importations est restée plus stable que celle des exportations. Pour les importations, il y a lieu de noter la légère hausse de leur part intervenue après 2015, alors que pour les exportations, hormis 2012 et 2016, leur part a légèrement augmenté de façon discontinue.

**Graphique 2 : Evolution de la part du commerce du secteur des industries alimentaires du Sénégal**



Jusqu'en 2014, il a été noté une baisse du rythme de croissance des importations de produits des industries alimentaires ; la tendance s'est renversée à partir de 2015. Toutefois, il est à noter que le rythme d'évolution des importations du secteur des industries alimentaires est moins rapide que celui des exportations, à l'exception des années 2012 et 2016.

**Graphique3: Taux de croissance du commerce du secteur des industries alimentaires du Sénégal**



## - Messages clés

*En résumé, l'examen de la dynamique des échanges extérieurs du Sénégal révèle une faible diversification des partenaires commerciaux, lesquels sont, dans l'ensemble, restés stables. Les produits échangés sont restés également les mêmes. En effet, du côté des importations, la structure n'a quasiment pas changé, avec la prépondérance des produits manufacturés, des produits alimentaires et énergétiques. Il convient toutefois de noter un début de renversement de la tendance au niveau des principaux fournisseurs, avec notamment la présence de la Chine qui devient deuxième plus grand partenaire du Sénégal à partir de 2015, derrière la France.*

*S'agissant des exportations, les trois premiers partenaires du Sénégal sont le Mali, la Suisse et l'Inde. Cependant, pour ce qui est des deux derniers, les ventes reposent principalement sur l'or non monétaire (95%) pour la Suisse et l'acide phosphorique (90%) pour l'Inde, traduisant ainsi la faible diversification des exportations ainsi que le degré de vulnérabilité de celles-ci face à une concurrence extérieure ou à d'autres chocs exogènes. La structure des exportations est restée inchangée malgré l'entrée en vigueur du TEC de la CEDEAO en 2015.*

*Il ressort, en outre, que le Sénégal exporte principalement vers ses voisins. En effet, l'essentiel des exportations, soit 42,4%, sont destinées au continent africain dont 80% pour la région CEDEAO, au sein de laquelle le Mali en capte 40,7%, la Côte d'Ivoire 11,8%, la Guinée 11,7% et la Gambie 10,2%, soit au total près de 72%. Pour les exportations hors CEDEAO (20%), la Mauritanie en capte près de 35% en moyenne. Cette situation qui traduit une forte concentration des partenaires commerciaux pourrait constituer également un risque élevé de vulnérabilité, compte tenu de la stabilité politique, économique et sécuritaire de ces pays.*

## II. Simulation d'impact de la libéralisation tarifaire et interprétation des résultats

L'objet de cette section est d'apprécier les impacts de la mesure sur quelques agrégats macroéconomiques, en particuliers la croissance, les échanges extérieurs, les ressources de l'Etat et l'inflation. Il s'agit également d'effectuer des analyses d'impacts sur les échanges commerciaux entre l'économie nationale et ses principaux partenaires tels que la CEDEAO, l'Union européenne et la Chine. Pour ce faire, un modèle d'équilibre Général Calculable (MEGC) dynamique et inter-temporel est utilisé.

La simulation comporte deux (02) phases de dix (10) ans. La première consiste à une libéralisation de 90% des lignes tarifaires dès l'entrée en vigueur de la mesure. La seconde comporte trois (03) scénarios qui consistent, en sus du démantèlement de 90% des lignes tarifaires dès l'entrée en vigueur de la mesure, à répartir les 10% restantes en produits « sensibles et d'exclusion ». Les produits sensibles feront l'objet de libéralisation à partir de la onzième année qui suit l'entrée en vigueur de la mesure. Les produits exclus sont ceux qui ne feront pas l'objet de libéralisation. Toutefois, il est prévu une clause de rendez-vous pour ces derniers.

### **Scénarios simulés :**

**Scénario 0 :** libéralisation de 90% des lignes tarifaires sur les importations du Sénégal en provenance des pays d'Afrique hors CEDEAO.

**Scénario 1 :** libéralisation de 90% des lignes tarifaires, 9% de produits sensibles et 1% d'exclusion

**Scénario 2 :** libéralisation de 90% des lignes tarifaires, 7% de produits sensibles et 3% d'exclusion

**Scénario 3 :** libéralisation de 90% des lignes tarifaires, 5% de produits sensibles et 5% d'exclusion

Les résultats obtenus seront analysés par rapport à une situation de référence (« Business As Usual », BAU).

## **Encadré 2 : les critères pour l'établissement de la liste des concessions tarifaires**

Dans le cadre des négociations tarifaires pour la mise en œuvre de la ZLECAf, les Etats ont convenu de porter le niveau d'ambition de la libéralisation à 90% des lignes tarifaires pour le commerce des marchandises. Les 10% de lignes restants sont réparties en produits sensibles (qui feront l'objet d'une libéralisation ultérieure) et en produits à exclure. Une clause de rendez-vous périodique a été toutefois prévue pour la réactualisation des modalités. Concernant la détermination des pourcentages [sensibles-exclus], les négociations en cours se penchent principalement sur les trois (3) propositions suivantes : p1 [5%-5%], p2 [7% -3%] et p3 [9% -1%].

S'agissant du calendrier de démantèlement des 90%, en raison de la géométrie variable des économies il a été retenu une période de 5 ans pour les non PMA et 10 ans pour les PMA.

D'autres considérations relatives au choix des produits à libéraliser ou à exclure telles que le niveau du SH, la clause anti-concentration, la double qualification, le calendrier de démantèlement sont à l'état de négociation.

S'agissant spécifiquement de la clause anti-concentration et de la double qualification, elles sont établies pour mieux équilibrer la répartition des produits à exclure afin qu'elle n'entrave pas l'accélération du commerce intra-africain. En effet, en raison de la faiblesse des échanges commerciaux intra-africains qui sont peu diversifiés, une exclusion concentrée sur quelques produits pourrait impacter négativement le commerce intra-africain. Ainsi, il a été retenu de prendre des mesures supplémentaires portant notamment sur la part des importations des produits à exclure dans les importations totales en provenance de l'Afrique afin d'encadrer le choix des listes d'exclusion. L'exclusion d'un chapitre entier est également interdite. Toutefois, concernant la détermination des pourcentages pour les importations des produits à exclure, les discussions sont toujours en cours et des indications pour valeurs comprises entre 3% et 5% ont été avancées.

**Au niveau interne**, l'exercice d'identification des produits sensibles et à exclure a été fait par le groupe de travail technique du sous-comité commerce des marchandises. Des critères ont été retenus de manière consensuelle pour établir la liste. Ils ont porté sur: (i) le poids des échanges intra-africains pour chaque produit ;(ii) la contribution aux recettes budgétaires ;(iii) le caractère stratégique du secteur et son potentiel pour le développement économique local ; et (iv) la préservation des acquis au niveau communautaire.

**Nb :** Certains pays (Djibouti, la République fédérale démocratique d'Ethiopie, Madagascar, le Malawi, la Zambie et le Zimbabwe) ont formulé des réserves sur le niveau d'ambition de 90% et ont proposé un niveau de 85%. Les Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine ont demandé au Président du Niger de mener des concertations en vue de parvenir à un consensus. A la suite de ces concertations, ces pays atteindront le niveau d'ambition de 90% après 15 ans de mise en œuvre de l'Accord.

### Encadré 3 : quelques statistiques sur les produits sensibles et à exclure

Les données présentées portent sur la proposition p2 de l'encadré 2 consistant à une exclusion de 3% des lignes tarifaires contre 7% de produits sensibles.

La répartition sectorielle montre que les industries alimentaires, avec 97 lignes d'exclusion, soit 71,3% des produits à exclure, demeure le secteur le plus protégé. Du côté des produits sensibles, les secteurs les plus visés sont les « autres industries » (184 lignes, soit 40,5%), les « industries alimentaires » (157 lignes, soit 34,6%) et les « industries chimiques » (63 lignes, soit 13,9%). Les secteurs à fort potentiel d'exportation tels que la pêche, le pétrole, les cimenteries n'ont pas fait l'objet de protection.

Les lignes tarifaires, sur lesquelles, porteront l'exclusion ont en moyenne représenté 3% de la valeur totale des importations et celles considérées comme sensibles en représentent 12%.

S'agissant du commerce intra-africain, sur la période 2014-2017, les produits à exclure représentent en moyenne 5% (33,1 milliards) des importations en provenance du continent tandis que les produits sensibles pèsent 10% (62,6 milliards).

**Tableau 4 : répartition des importations suivant l'offre tarifaire**

	2014	2015	2016	2017	Moyenne 2014-2017
A Libéraliser	87%	86%	83%	83%	85%
A Exclure	2%	2%	3%	3%	3%
SENSIBLE	11%	12%	14%	13%	12%
<b>AFRIQUE</b>	<b>2 014</b>	<b>2 015</b>	<b>2 016</b>	<b>2 017</b>	
A libéraliser	90%	86%	80%	82%	85%
EXCLUSION	2%	4%	8%	7%	5%
SENSIBLES	8%	9%	11%	12%	10%

## II.1 Résultats du scénario 0

### a) Impacts sur quelques agrégats macroéconomiques de la libéralisation de 90% des lignes tarifaires

Il ressort de la simulation que la mesure de libéralisation de 90% des lignes tarifaires sur les importations en provenance des pays africains hors CEDEAO induirait une baisse moyenne annuelle de 0,24% des prix à l'importation, à moyen terme. Ceci entrainerait un repli moyen de 0,11% du niveau général des prix à la consommation. En conséquence, la consommation (en

volume) des ménages augmenterait de 0,06%, entraînant un accroissement de 0,07% de leur bien-être. L'augmentation de la consommation proviendrait principalement d'une hausse 0,17% de la part des produits importés dans la demande domestique.

**Tableau 1: Impacts du démantèlement tarifaires des importations en provenance des pays d'Afrique hors CEDEAO sur quelques agrégats macroéconomiques**

Période	PIB réel (en %)	Conso (en %)	Import (en %)	Export (en %)	Balance courante (en pts de pourcentage du Pib)	Revenu du gouv.	Prix à la consommation (en %)	Bien être des ménages (en %)
1	-0.097	0.055	0.517	0.472	-0.080	-0.699	-0.106	0.066
2	-0.090	0.058	0.531	0.561	-0.064	-0.665	-0.109	0.067
3	-0.084	0.059	0.544	0.635	-0.051	-0.636	-0.110	0.067
4	-0.079	0.061	0.554	0.696	-0.041	-0.613	-0.112	0.067
5	-0.075	0.062	0.562	0.746	-0.032	-0.593	-0.113	0.067
6	-0.071	0.062	0.570	0.788	-0.025	-0.577	-0.113	0.067
7	-0.068	0.063	0.576	0.823	-0.019	-0.564	-0.113	0.068
8	-0.066	0.063	0.581	0.851	-0.014	-0.554	-0.114	0.068
9	-0.064	0.063	0.585	0.875	-0.010	-0.545	-0.114	0.068
10	-0.062	0.063	0.588	0.894	-0.007	-0.538	-0.114	0.068
Moyenne	-0.08	0.061	0.56	0.73	-0.03	-0.60	-0.11	0.07

Source : DPEE

Au final, une **diminution du PIB réel de 0,08%** liée à la concurrence des produits importés en provenance des pays africains est attendue ainsi qu'une baisse des ressources de l'Etat de **16,16 milliards pour la première année de mise en œuvre et de 22,17 milliards par an à court et moyen termes (-0,6%)**.

**Tableau 2 : Montant des baisses du revenu du gouvernement**

Année	Baisse des ressources de l'Etat (en milliards de F Cfa)
2019	16.16
2020	19.44
2021	22.65
2022	24.51
2023	28.07
Moyenne	<b>22.17</b>

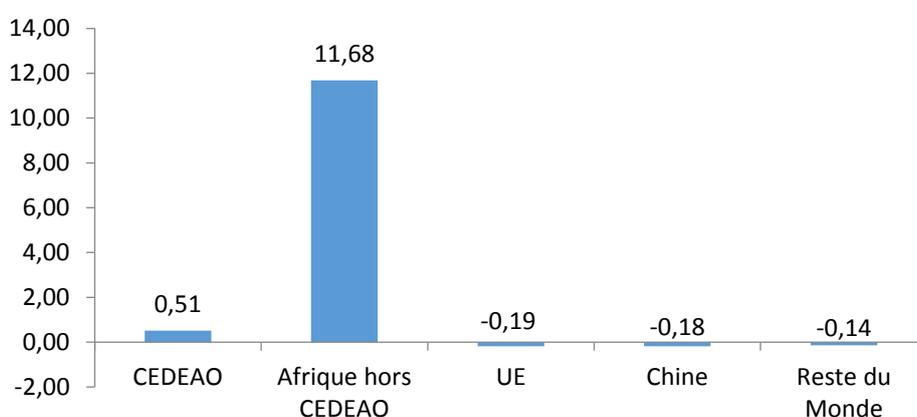
Source : DPEE

Le total des transactions sur biens, services et revenus entre les résidents et les non-résidents de l'économie nationale se solderait par **un déficit de la balance courante de 0,03 point de pourcentage du PIB**. Ce déficit serait principalement lié à celui de la balance commerciale du fait d'une hausse plus importante des volumes des importations par rapport aux exportations.

## b) Impacts sur les échanges commerciaux avec les principaux partenaires de l'économie

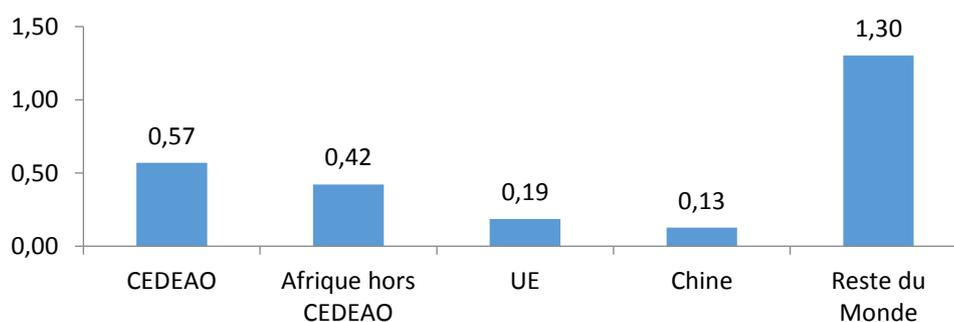
Concernant les importations, la mise en œuvre de la mesure les boosterait de 0,56% en moyenne à moyen terme. Une analyse par région fait ressortir une augmentation croissante et régulière des importations en provenance de l'ensemble des pays du continent. Cette hausse des importations devrait ainsi s'élever à 11,7% pour les produits en provenance des pays d'Afrique hors CEDEAO et à 0,51% pour ceux des pays de la CEDEAO, en moyenne à moyen terme. Il faut noter que le démantèlement tarifaire sur les produits provenant des pays africains occasionnerait un détournement de commerce en défaveur des principaux partenaires commerciaux du Sénégal (UE, Chine, reste du monde). En effet, la libéralisation entraînerait des replis respectivement de 0,19% et 0,18% des importations en provenance de l'UE et de la Chine.

**Graphique 1 : Evolution moyenne (en %) des importations par région de provenance suite à la libéralisation de 90% des lignes tarifaires**



Pour ce qui est des exportations, une hausse de 0,73% serait enregistrée suite à la mise en œuvre de la libéralisation. L'analyse par région de destination montre que l'accroissement des exportations serait de 0,57% vers la CEDEAO et de 0,42% vers le reste de l'Afrique. Cette progression serait liée aux gains de compétitivité de l'économie nationale consécutifs à la baisse des prix des produits.

**Graphique 2 : Evolution moyenne des exportations par région de destination suite à la libéralisation de 90% des lignes tarifaires**



### c) Impact du scénario 1 sur les principales branches d'activités de l'économie

La simulation indique une baisse de la production globale de l'économie. Cependant, les résultats sectoriels montrent très clairement que cette baisse ne serait pas uniforme. En effet, il apparaît nettement que la plupart des branches d'activités afficheraient un recul, sous l'effet de la concurrence accrue des produits importés des pays d'Afrique hors CEDEAO, devenus moins chers. Les industries de bois, de verre et poterie, des textiles et cuirs et l'agriculture devraient subir les baisses de production les plus importantes en termes relatifs (resp. de 1,27% ; 0,16%, 0,11% et 0,09%). En revanche, le raffinage de pétrole (+2,2%) et les industries chimiques (1,15%) enregistreraient une hausse de leurs productions suite à la mise en œuvre de la libéralisation.

Tableau 3 : Impacts du scénario 1 sur quelques branches d'activité

Période	BOIS	VERREPOT	TEXTCUIR	AGRIC	INDALIM	RAFFINAGE PETROLE	CHIMIQ
1	-1,03	-0,15	-0,13	-0,09	-0,04	1,44	1,03
2	-1,12	-0,17	-0,12	-0,09	-0,04	1,69	1,19
3	-1,19	-0,18	-0,12	-0,09	-0,04	1,90	1,32
4	-1,25	-0,20	-0,11	-0,09	-0,04	2,07	1,43
5	-1,29	-0,21	-0,11	-0,09	-0,04	2,22	1,52
6	-1,33	-0,22	-0,11	-0,09	-0,04	2,33	1,60
7	-1,35	-0,23	-0,10	-0,09	-0,05	2,43	1,67
8	-1,37	-0,23	-0,10	-0,10	-0,05	2,51	1,72
9	-1,39	0,00	-0,10	-0,10	-0,05	2,58	0,00
10	-1,40	0,00	-0,10	-0,10	-0,05	2,64	0,00
<b>Moyenne</b>	<b>-1,27</b>	<b>-0,16</b>	<b>-0,11</b>	<b>-0,09</b>	<b>-0,04</b>	<b>2,18</b>	<b>1,15</b>

Source : DPEE

## II.2 Résultats du scénario 1

### a) Impacts macroéconomiques de la libéralisation de 90% des lignes tarifaires, de 9% de produits sensibles et 1% d'exclusion, sur les importations en provenance des pays africains hors CEDEAO

Le scénario 1 entraînerait une diminution de 0,34% des prix à l'import, suivie d'une baisse du niveau général des prix à la consommation de 0,14% en moyenne à moyen terme. Consécutivement, la consommation des ménages augmenterait de 0,05% et leur bien-être s'accroîtrait de 0,04%. Cependant, une diminution de **0,07% du PIB réel serait notée**, en lien avec la forte concurrence des pays africains hors CEDEAO. Egalement, les revenus du gouvernement baisseraient de **0,64% pour la première année de mise en œuvre et de 0,63% par an à moyen terme**.

Suite à la forte hausse des volumes des exportations (+1,02), le déficit de la balance courante se réduirait, par rapport au scénario 1, et se situerait à **0,003 point de pourcentage du PIB**.

**Tableau 8: Impacts de la libéralisation de 90% des lignes tarifaires et de 9% de produits sensibles sur les importations en provenance des pays africains hors CEDEAO.**

Période	PIB réel (en %)	Conso (en %)	Import (en %)	Export (en %)	Balance courante (en pts de pourcentage du PIB)	Revenu du gouv.	Inflation (en %)	Bien être des ménages (en %)
11	-0.080	0.049	0.591	0.966	-0.011	-0.647	-0.141	0.036
12	-0.078	0.049	0.594	0.982	-0.009	-0.641	-0.141	0.036
13	-0.077	0.049	0.597	0.995	-0.006	-0.636	-0.141	0.036
14	-0.076	0.049	0.599	1.007	-0.005	-0.633	-0.141	0.036
15	-0.075	0.049	0.601	1.017	-0.003	-0.630	-0.141	0.036
16	-0.074	0.048	0.603	1.024	-0.002	-0.627	-0.140	0.036
17	-0.073	0.049	0.604	1.033	0.000	-0.626	-0.140	0.036
18	-0.073	0.047	0.606	1.035	0.000	-0.622	-0.139	0.036
19	-0.070	0.049	0.608	1.050	0.002	-0.626	-0.141	0.036
20	-0.069	0.049	0.610	1.056	0.003	-0.626	-0.141	0.036
Moyenne	-0.074	0.049	0.601	1.016	-0.003	-0.631	-0.141	0.036

Source : DPEE

### **b) Impacts du scénario 1 sur les échanges commerciaux avec les principaux partenaires de l'économie et sur quelques branches d'activités**

Les importations en provenance des pays africains hors CEDEAO augmenteraient de 13,5% tandis que celles en provenance de la CEDEAO de 0,8%. Par contre, celles en provenance de l'UE et de la Chine reculeraient respectivement de 0,22% et 0,21%. D'où, un détournement de commerce en faveur du continent.

Pour les exportations, des hausses de 0,82% vers la CEDEAO, de 0,53% vers le reste l'Afrique, de 0,22% vers l'UE et 0,14% vers la chine seraient notées.

Pour ce qui est de l'activité économique, les industries de bois, l'agriculture, alimentaire et textiles et cuirs devraient subir les baisses de production les plus importantes en termes relatifs (resp. de 1,52% ; 0,13% 0,12% et 0,11%). En revanche, les activités de raffinage de pétrole et les industries chimiques connaîtraient des hausses respectives de 3,01% et 1,83% de leurs productions.

## **II.3 Résultats du scénario 2**

### **a) Impacts macroéconomiques de la libéralisation de 90% des lignes tarifaires, de 7% de produits sensibles et 3% d'exclusion sur les importations en provenance des pays africains hors CEDEAO**

Le scénario 2 induirait un repli de 0,32% des prix à l'import. Les prix à la consommation baisseraient, par la suite, de 0,13% et la consommation s'accroîtrait en moyenne de 0,05% à moyen et long termes. Il s'en suivrait une augmentation de 0,04% du bien-être des ménages. En revanche,

le **PIB réel diminuerait de 0,06%** et les revenus du gouvernement baisseraient de **0,61%** pour la première année de mise en œuvre et **0,60%** par an à moyen et long termes.

L'augmentation plus rapide du volume des exportations (0,99%), par rapport à celle des importations (0,58%), réduirait davantage le déficit de la balance courante par rapport au scénario

1. La dégradation du déficit ressortirait à **0,002 point de pourcentage du PIB**.

**Tableau 10 : Impacts de la libéralisation de 90% des lignes tarifaires et de 7% de produits sensibles sur les importations en provenance des pays africains hors CEDEAO.**

Période	PIB réel (en %)	Conso (en %)	Import (en %)	Export (en %)	Balance courante (en pts de pourcentage du Pib)	Revenu du gouv.	Inflation (en %)	Bien être des ménages (en %)
11	-0,069	0,047	0,571	0,938	-0,009	-0,613	-0,128	0,039
12	-0,067	0,047	0,574	0,953	-0,007	-0,607	-0,128	0,039
13	-0,066	0,047	0,576	0,966	-0,005	-0,603	-0,128	0,039
14	-0,065	0,046	0,578	0,977	-0,003	-0,599	-0,128	0,039
15	-0,064	0,046	0,580	0,986	-0,001	-0,596	-0,128	0,039
16	-0,064	0,046	0,582	0,993	-0,000	-0,593	-0,128	0,039
17	-0,062	0,046	0,584	1,002	0,001	-0,593	-0,128	0,039
18	-0,063	0,045	0,585	1,004	0,001	-0,589	-0,127	0,039
19	-0,060	0,047	0,587	1,018	0,003	-0,593	-0,129	0,039
20	-0,059	0,046	0,589	1,023	0,004	-0,592	-0,128	0,039
Moyenne	-0,064	0,046	0,581	0,986	-0,002	-0,598	-0,128	0,039

Source : DPEE

### **b) Impacts du scénario 2 sur les échanges commerciaux avec les principaux partenaires de l'économie et sur quelques branches d'activités**

Comme dans le cas du scénario 1, les importations en provenance des pays africains hors CEDEAO augmenteraient au détriment du reste du monde. Elles seraient de 12,88% en provenance des pays africains hors CEDEAO et 0,73% de la CEDEAO. Par contre, celles en provenance de l'UE et de la Chine diminueraient de 0,20%.

Concernant les exportations, elles augmenteraient de 0,80% vers la CEDEAO, de 0,52% vers de le reste l'Afrique, de 0,21% vers l'UE et de 0,13% vers la chine, à moyen et long termes.

Concernant les principales branches d'activité, les productions de bois, de l'agriculture, de l'élevage, de textiles et cuirs et des industries alimentaires diminueraient respectivement de 1,53%, 0,12%, 0,11% et 0,09% et 1,53%, sous l'effet de la concurrence. Les activités de raffinage de pétrole et les industries chimiques connaîtraient des hausses respectives de 2,94% et 1,78% de leurs productions.

## II.4 Résultats du scénario 3

### a) Impacts macroéconomiques de la libéralisation de 90% des lignes tarifaires, de 5% de produits sensibles et de 5% d'exclusion sur les importations en provenance des pays africains hors CEDEAO

Le scénario 3 occasionnerait un recul de 0,31% des prix à l'import. Ceci entraînerait un repli des prix à la consommation de 0,12% et une hausse moyenne de 0,04% de la consommation des ménages à moyen et long termes. Le bien-être s'accroîtrait, par la suite, de 0,04%. Par contre, le **PIB réel se contracterait de 0,06% et les revenus du gouvernement diminueraient de 0,59% pour la première année de mise en œuvre et de 0,58% par an à moyen et long termes.**

La hausse du volume des exportations (0,97%) réduirait le déficit de la balance courante par rapport aux scénarios 1 et 2. Ce déficit situerait à **0,0004 point de pourcentage du PIB.**

La balance courante enregistrerait un solde excédentaire de 0,04 point de pourcentage du PIB, suite à la forte hausse des exportations (+3,4%).

**Tableau 42 : Impacts de la libéralisation de 90% des lignes tarifaires et de 5% de produits sensibles sur les importations en provenance des pays africains hors CEDEAO.**

Période	PIB réel (en %)	Conso (en %)	Import (en %)	Export (en %)	Balance courante (en pts de pourcentage du Pib)	Revenu du gouv.	Inflation (en %)	Bien être des ménages (en %)
11	-0,065	0,046	0,557	0,924	-0,007	-0,591	-0,124	0,040
12	-0,063	0,046	0,560	0,937	-0,005	-0,586	-0,124	0,040
13	-0,062	0,045	0,562	0,949	-0,003	-0,582	-0,124	0,040
14	-0,061	0,045	0,564	0,958	-0,002	-0,579	-0,123	0,040
15	-0,060	0,045	0,566	0,967	-0,000	-0,576	-0,123	0,040
16	-0,060	0,045	0,567	0,973	0,001	-0,574	-0,123	0,040
17	-0,059	0,045	0,569	0,980	0,002	-0,573	-0,123	0,040
18	-0,059	0,044	0,570	0,983	0,002	-0,570	-0,122	0,040
19	-0,056	0,045	0,572	0,994	0,004	-0,573	-0,123	0,040
20	-0,056	0,045	0,573	0,998	0,004	-0,572	-0,123	0,040
<b>Moyenne</b>	<b>-0,06</b>	<b>0,04</b>	<b>0,57</b>	<b>0,97</b>	<b>-0,0004</b>	<b>-0,58</b>	<b>-0,12</b>	<b>0,04</b>

Source : DPEE

### b) Impacts du scénario 3 sur les échanges commerciaux avec les principaux partenaires de l'économie et sur quelques branches d'activités

A moyen terme, les importations en provenance des pays africains hors CEDEAO augmenteraient de 12,5% et celles en provenance de la CEDEAO de 0,73%. Par contre, les importations en provenance de l'UE et de la Chine diminueraient respectivement de 0,20% et 0,19%.

Les exportations s'accroîtraient de 0,78% vers la CEDEAO, de 0,5% vers de le reste l'Afrique, de 0,2% vers l'UE et de 0,13% vers la chine, à moyen terme.

Pour les productions sectorielles, les industries de bois, l'agriculture, les textiles et cuirs et les industries alimentaires se replieraient respectivement de 1,45%, 0,12%, 0,11% et 0,09%. Par contre, le raffinage de pétrole et l'industrie chimique augmenteraient respectivement de 2,89% et 1,74%.

## II.5 Synthèse des résultats de simulation

**Tableau 5 : synthèse des simulations**

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
PIB réel (en %)	-0,07	-0,06	-0,06
Conso (en %)	0,05	0,05	0,04
Import (en %)	0,60	0,58	0,57
Export (en %)	1,02	0,99	0,97
Balance courante (en pts de pourcentage du Pib)	-0,0030	-0,0020	-0,0004
Revenu du gouv.	-0,63	-0,60	-0,58
Inflation (en %)	-0,14	-0,13	-0,12
Bien être des ménages (en %)	0,04	0,04	0,04

**En récapitulant, de légères différences ont été notées sur les résultats des trois scénarios et le sens de variation, pour un agrégat donné, est demeuré le même d'un scénario à un autre. Les effets produits par les options 2 et 3, correspondant respectivement à l'exclusion de 3% et 5% des lignes tarifaires, sont quasiment identiques pour la plupart des agrégats, à l'exception du déficit de la balance courante qui s'est révélée moins important dans le scénario 3.**

## CONCLUSION

En résumé, tous les scénarios simulés ont convergé sur la nature des effets de la libéralisation tarifaire prévue dans le cadre de la ZLECAf.

Pour les dix (10) premières années consécutives à l'entrée en vigueur de la ZLECAf, où la libéralisation porterait sur 90%, les impacts seraient différenciés suivants les secteurs d'activités. Des secteurs tels que l'agriculture, l'élevage et les industries alimentaires subiraient à moyen terme une baisse de leur production, tandis que les industries extractives, chimiques et de tabac connaîtraient une hausse de leur production. Concernant le pouvoir d'achat des ménages, il s'améliorerait en cas de libéralisation tarifaire, compte tenu du fait que cette dernière entraînerait une baisse des prix à l'importation qui à son tour tirerait dans le même sens le niveau général des prix à la consommation. L'amélioration du pouvoir d'achat aurait un impact positif sur le niveau de la consommation finale qui devrait s'améliorer et accroître le bien-être des ménages.

S'agissant des agrégats macroéconomiques, sur les dix (10) lignes tarifaires, il est attendu un impact négatif sur la balance courante du Sénégal avec un creusement à moyen terme de 0,03 point de pourcentage du PIB. Le démantèlement engendrerait également une diminution moyenne de l'ordre de 0,11% des recettes de l'Etat ainsi qu'une baisse de 0,08% du PIB réel.

Il est également attendu une hausse de 0,73% des exportations soutenue principalement par les exportations vers le Continent. De même, les importations de façon globale devraient progresser de 0,56% tirée principalement par celles en provenance de l'Afrique.

Ces impacts observés sur la première décennie resteront quasiment inchangés malgré le démarrage de la libéralisation des produits sensibles à partir de la onzième année. Parmi les trois (3) scénarios simulés, l'option portant sur une exclusion de 5% contre 5% de produits sensibles présentent les meilleurs résultats, même si les écarts par rapport aux autres scénarios sont faibles.

Bien en phase avec les conclusions de l'étude, il faut cependant soulever quelques aspects que les simulations ne peuvent pas intégrer techniquement alors que leur prise en compte pourrait éventuellement remettre en cause certains résultats, notamment les impacts sectoriels ainsi que les implications sur le PIB. En effet, la ZLECAf n'est pas seulement un accord de libre-échange classique réduit simplement à une libéralisation tarifaire. Son champ s'étend également au commerce des services, à l'investissement, à la politique de concurrence et aux droits de propriété intellectuelle.

En outre, d'autres mesures (au nombre de 7) visant l'intensification du commerce intra-africain ont été identifiées dans le Plan d'action de l'Union Africaine pour le renforcement du commerce intra-africain (BIAT). Il s'agit entre autres de:

- **la facilitation des échanges** grâce notamment à la réduction des entraves, à l'harmonisation et la simplification des procédures douanières, de transit et des formalités documentaires, à la mise en place de postes frontières à guichet unique et à la gestion intégrée des frontières ;
- **le renforcement des capacités productives** à travers notamment, d'une part, la mise en place de systèmes d'information commerciale intégrés et interconnectés, la promotion de l'investissement et la création de centres régionaux d'excellence et, d'autre part, la mise en œuvre des programmes communément appelés **3ADI** que sont : « Développement industriel accéléré de l'Afrique », « Initiative pour le renforcement des capacités productives de l'Afrique » et « Initiative accélérée pour l'industrie agroalimentaire » ;
- **l'amélioration des infrastructures liées au commerce** par la mise en œuvre des projets du Programmes de Développement des Infrastructures en Afrique (PIDA), la mobilisation des ressources pour des projets multi-pays, l'instauration d'un environnement propice à la participation du secteur privé ;
- **le financement du commerce** grâce à l'amélioration des systèmes de paiement, l'instauration d'un environnement favorable aux services financiers pour offrir des crédits à l'exportation et des garanties, la création et le renforcement accéléré des institutions financières régionales et continentales.

Ainsi, pour que la ZLECAf soit gagnant-gagnant pour tous les pays africains, il faudrait veiller à la mise en œuvre effective des projets prévus dans le BIAT surtout ceux relatifs à l'industrialisation et au développement des infrastructures. Lesdits projets permettront de redresser la situation économique des PMA et faciliter la circulation des biens et services au sein du continent.

Afin de minimiser les pertes inhérentes à la ZLECAf et de bénéficier pleinement de ses avantages, l'Etat du Sénégal devrait de son côté renforcer et accélérer sa politique industrielle en mettant notamment l'accent sur : i) la diversification de la base des exportations ; ii) la réduction des coûts de production pour améliorer la compétitivité de l'économie ; iii) l'accompagnement du secteur privé à travers le renforcement de capacité, la mise à niveau des entreprises, plus particulièrement les secteurs les plus exposés à la concurrence (agriculture, élevage, industries alimentaires) pour adapter leur production aux opportunités d'exportation ainsi que la facilitation à l'accès aux crédits des PME et des PMI ; et iv) la promotion de l'innovation en investissant dans la recherche et le développement.